**Formation ATMP**

**Equilibre vie professionnelle / vie privée : Comment prévenir les RPS ?**

**Comment garantir le droit à la déconnexion ?**

**Objectifs de la formation :**

* Présentation de la situation en France sur la réalité du temps de travail, et la nécessité de protéger l’équilibre vie privée / vie professionnelle et la santé par la mise en œuvre du droit à la déconnexion.
* Savoir analyser une situation de travail au regard de la règlementation sur le droit à la déconnexion.
* Mise en visibilité des réponses à apporter et des actions nécessaires pour garantir un droit à la déconnexion effectif afin d’ améliorer les conditions de vie et de travail.

**Programme et déroulé**

**9h15 Accueil**

**9h30 Introduction et présentation du déroulement de la formation**

**9h40 Tour de table (présentation + attentes)**

**10h10 Qu’est-ce que le droit à la déconnexion ?**

* Définition du droit à la déconnexion.
* Règlementation : ce que dit la loi. Les limites de la loi.

Apports et échanges

**11h00 Etat des lieux**

* La réalité du temps de travail en France, le temps de travail informel, le travail connecté et ses conséquences sur l’équilibre vie professionnelle / vie privée et la santé. Le cas du télétravail.
* Les aspirations des cadres et des professions intermédiaires sur l’équilibre vie privée / vie professionnelle.

Apports et échanges

**12h15 Pause déjeuner**

**14h00 Comment rendre effectif le droit à la déconnexion ?**

* Le droit à la déconnexion : un sujet transversal. Analyse d’exemples d’accords et de mesures mises en œuvre avec leurs limites.
* Comment compléter la loi. Les propositions de l’UGICT-CGT.

Travail en ateliers

Apports et échanges

**15h30 L’Europe et le droit à la déconnexion**

* Panorama européen sur le droit à la déconnexion.
* L’accord européen sur le numérique.

Apports et échanges

**16h30 Perspectives et conclusion**

**17h00 Fin de la session**

**Supports de la formation :**

* guide UGICT-CGT du droit à la déconnexion
* guide UGICT-CGT pour négocier le télétravail (fiches 9, 10, 11)
* guide UGICT-CGT Utiliser la transformation numérique pour changer le travail (partie temps de travail et déconnexion)
* accord européen sur le numérique
* modèle de consultation sur le droit à la déconnexion

**Droit à la déconnexion : un droit toujours en construction**

Première organisation syndicale à tirer la sonnette d’alarme sur l’explosion du travail en dehors du temps et du lieu de travail favorisé par le management en place et l’hyper connectivité que permet l’évolution des technologies de communication, l’UGICT-CGT a lancé en septembre 2014 une action syndicale « Pour le droit à la déconnexion et la réduction effective du temps de travail ». L’impact médiatique de cette campagne associée au travail de terrain syndical mené dans les services a permis de sensibiliser sur ce sujet et d’obtenir des premières avancées dans certains accords d’entreprises. En novembre 2015, l’UGICT-CGT a précisé ses propositions et adressé à la ministre du Travail des propositions rédigées pour « réduire le temps de travail à l’heure du numérique ». En mars 2016, 56% des cadres et 59% des professions intermédiaires se disent favorables à la mise en place d’un droit à la déconnexion. Ajouté à la pression de la mobilisation contre la loi Travail, le gouvernement introduit le droit à la déconnexion dans la loi. Cette disposition, bien qu’insuffisante, ouvre le débat sur la nécessité de réduire le temps et la charge de travail à l’heure de l’internet mobile et de la transformation numérique des entreprises et des administrations. Aujourd’hui, ce sont 69 % des cadres et 61 % des professions intermédiaires qui veulent disposer d’un droit à la déconnexion effectif.